

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024**

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le Mardi Trente du mois D'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : Mmes Liliane MONTOUT – Ghylaine JEANNE – M. Jules FRAIR – Mme Wennie MOLIA – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme Marguerite MURAT – M. Marcellin ZAMI – Mmes Nadia CELINI – Jocelyne VIROLAN – M. Sébastien THOMAS – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Bonaventure BORDELAIS – Mme France-Enna URBINO – MM. Guy BACLET – Michel HOTIN – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – M. Jimmy DAMO – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – M. Stéphane URIE – Mmes Meggza ALEXIS – Mégane BOURGUIGNON – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Stéphane URIE) – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL).

.....
Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2024

Date d'affichage : 24 avril 2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Absents : 6

Procurations : 5

Appelés à voter : 34

Présidente de séance : Madame Liliane MONTOUT

Secrétaires de séance désignées à l'unanimité : Madame Jocelyne VIROLAN
.....

**CRÉATION DE POSTES AU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

CM-2024-3S-DRH-22

Exposé des motifs

Conformément à la réglementation, la gestion du personnel implique une répartition des compétences entre le Conseil Municipal et le Maire. L'un et l'autre disposent de prérogatives essentielles dans ce domaine.

Ainsi, le Conseil Municipal a seul compétence pour la création d'emplois et le vote des crédits correspondants, dès que l'emploi doit être pourvu par un agent titulaire ou non titulaire, permettant donc au Maire de nommer aux emplois préalablement créés.

Aussi, et afin de permettre la prise en compte des recrutements pour nécessité de service et une augmentation de quota horaire, il s'avère nécessaire, conformément à la réglementation, de créer au tableau des effectifs les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2CI à temps complet
- 6 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique à temps non complet (30/35)
- 4 postes d'adjoint technique à temps complet

Il est également demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les modifications à apporter en conséquence au tableau des effectifs.

Délibéré

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L.313-1 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019, relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Considérant la nécessité de prendre en compte des recrutements pour nécessité de service et une augmentation de quota horaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 33 voix pour ; 1 non votant

DÉCIDE

Article 1 : De créer au tableau des effectifs de la commune, joint en annexe, les postes suivants, conformément à la nomenclature statutaire de leur cadres d'emplois :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2CI à temps complet
- 6 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique à temps non complet (30/35)
- 4 postes d'adjoint technique à temps complet

Article 2 : D'inscrire cette dépense au chapitre 012 "Charges de personnel" du budget de la Ville.

Article 3 : De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Article 4 : Le Maire, la Directrice Générale des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

03 MAI 2024

Et publication ou notification
le

03 MAI 2024

Fait et délibéré à Gosier, le 30 avril 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Liliane MONTOUT -

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jocelyne Virolan', written over a white background.

- Jocelyne VIROLAN -

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (34 Chemin des Bougainvilliers, Cité Guillard, 97100 Basse-Terre, Téléphone : 0590384900 ; Télécopie : 0590819670 ; Courriel : greffa.ta-basse-terre@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création de postes au tableau des effectifs.

Date de transmission de l'acte : 03/05/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/05/2024

Numéro de l'acte : CM20243SDRH22 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20240430-CM20243SDRH22-DE

Date de décision : 30/04/2024

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois